

Délibération

| | | | |
|------------|----|-----------|---|
| 27/03/2024 | 13 | FINANCES | Approbation du compte de gestion 2023 |
| 27/03/2024 | 14 | FINANCES | Approbation du compte administratif 2023 |
| 27/03/2024 | 15 | FINANCES | Affectation du résultat 2023 |
| 27/03/2024 | 16 | FINANCES | Vote du budget primitif 2024 |
| 27/03/2024 | 17 | FINANCES | Fixation des taux 2024 pour la fiscalité directe locale |
| 27/03/2024 | 18 | FINANCES | Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024 |
| 27/03/2024 | 19 | FINANCES | Attribution de subventions à la crèche parentale « les P'tites pousses » pour l'année 2024 |
| 27/03/2024 | 20 | FINANCES | Contributions aux organismes de regroupements pour l'année 2024 |
| 27/03/2024 | 21 | FINANCES | Attribution fonds de concours d'investissement par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud |
| 27/03/2024 | 22 | AG | Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Aménagement Communal |
| 27/03/2024 | 23 | AG | Demande de subvention « Bouclier sécurité » département |
| 27/03/2024 | 24 | AG | Demande de subvention « Bouclier sécurité » région |
| 27/03/2024 | 25 | AG | Candidature à appels à projets « fonds de mobilité active-aménagement cyclable » |
| 27/03/2024 | 26 | TECHNIQUE | Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité |
| 27/03/2024 | 27 | SUF | Approbation de l'avenant n°2 a la convention d'intervention foncière |
| 27/03/2024 | 28 | SUF | Concertation préalable facultative- confirmation de l'instauration du dispositif sur les OAP du plu et modalités de concertation |
| 27/03/2024 | 29 | SUF /DD | Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables |
| 27/03/2024 | 30 | SUF | Acquisition a l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section bd numéro 356 |
| 27/03/2024 | 31 | RH | Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire |
| 27/03/2024 | 32 | RH | Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation |

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, présente le projet de Compte de Gestion pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion est établi par le Comptable public. Il représente les documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que définis par le plan comptable général de 1982, à savoir les mouvements de l'année considérée (2023), les soldes d'entrée (au 01/01/2023) et de clôture (au 31/12/2023). Il comporte également les comptes dits « historiques », soit la valeur cumulée des actifs et passifs (patrimoine, dette, etc.). En revanche, ce document ne comprend aucun élément sur la comptabilité administrative pure, c'est-à-dire : rien sur les engagements de dépenses et de recettes, rien non plus sur les restes à réaliser. Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête » le compte de Gestion.

Le vote du Compte de Gestion est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration Générale, Ressources Humaines » réunie en date du 20/03/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de l'actif, de l'état du passif, des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes ordonnancés et celui de tous les mandats de paiement émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

ARRETE les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2023

| <u>BUDGET PRINCIPAL</u> | <u>RESULTAT DE CLOTURE 2022</u> | <u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT</u> | <u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</u> | <u>RESULTAT DE CLOTURE 2023</u> |
|-------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| <u>INVESTISSEMENT</u> | 547 731,62 | | -857 991,34 | -310 259,73 |
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | 1 793 825,36 | -352 000,00 | 2 631 610,77 | 4 073 437,09 |
| <u>TOTAL</u> | 2 341 556,98 | -352 000,00 | 1 773 619,43 | 3 763 177,36 |

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2023 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2023 de la ville et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2023.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2023 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2024 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale » le 20/03/2024,

ID : 077-217700673-20240403-DEL20240314-DE

Le conseil est informé que suite à la dissolution de l'AFR, les résultats comprennent l'intégration des excédents par une recette d'excédent de fonctionnement de 0,96€ et un déficit d'investissement de 0,01€

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire s'étant absenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Provisoirement présidé par Monsieur Jean-Louis DUVAL, 1^{er} Adjoint en charge des Finances,

ADOpte le Compte Administratif 2023 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2023

| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | SECTION D'INVESTISSEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| RESULTAT DE CLOTURE 2022 | 1 441 825,36 € | 547 731,62 € | 1 989 557,94 € |
| PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT | 352 000,00 € | | 352 000,00 € |
| EXERCICE 2023 | | | |
| RECETTES | 14 846 273,19 € | 1 470 300,74 € | 16 316 573,93 € |
| DEPENSES | 12 214 662,42 € | 2 328 292,08 € | 14 542 954,50 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 2 631 610,77 € | -857 991,34 € | 1 773 619,43 € |
| RESULTAT DE CLOTURE 2023 | 4 073 437,09 € | -310 259,73 € | 3 763 177,36 € |
| R.A.R. dépenses | | 188 200,22 € | 188 200,22 € |
| R.A.R. recettes | | 9 956,81 € | 9 956,81 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 4 073 437,09 € | -488 503,14 € | 3 584 933,95 € |

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 28/03/2024

Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET



| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint chargé des Finances, expose à l'assemblée que, conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2023 au budget primitif 2024.

| | LIBELLES | MONTANT |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| SECTION FONCTIONNEMENT | Recettes de l'exercice 2022 | 12 314 056,40 € |
| | Dépenses de l'exercice 2022 | 12 191 566,31 € |
| | Résultat de l'exercice | 122 490,09 € |
| | Excédent de fonctionnement reporté | 1 671 335,27 € |
| | Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 | 1 793 825,36 € |
| SECTION INVESTISSEMENT | LIBELLES | MONTANT |
| | Recettes de l'exercice 2022 | 3 147 622,58 € |
| | Dépenses de l'exercice 2022 | 2 834 805,69 € |
| | Solde d'exécution de l'exercice | 312 816,89 € |
| | Solde d'exécution d'investissement reporté | 234 914,73 € |
| | Solde d'exécution de clôture 2022 | 547 731,62 € |
| RESTES A REALISER | | |
| | Recettes de l'exercice 2022 | 295 822,80 € |
| | Dépenses de l'exercice 2022 | 538 229,57 € |
| | Solde d'exécution des RAR 2022 | -242 406,77 € |
| | Résultat d'investissement de l'exercice 2022 | 305 324,85 € |
| FONCT / INV. | RESULTAT CUMULE 2022 | 2 099 150,21 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 4 073 437,39 € :

- Section d'investissement déficitaire, il y a donc d'obligation d'affecter une partie du résultat au 1068.
- La section d'investissement est déficitaire de 310 259,73€ il convient donc d'affecter obligatoirement cette somme au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Choix d'affectation supplémentaire de 352 000,27 € au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Soit un total d'affectation au 1068 de 662 260€

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_15-DE



DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : 3 411 177,09 €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 662 260 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER



| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 7 février 2024, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,
Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 07/02/2024,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Budget primitif 2024 |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 011 : Charges générales | 3 658 007,74 € |
| 012 : Charges de personnel | 7 098 216,00 € |
| 014 : Atténuation de produits | 499 210,00 € |
| 023 : Virement section d'invest. | 2 770 000,00 € |
| 042 : Opérations d'ordre | 509 870,00 € |
| 65 : Autres charges gestion | 2 461 533,00 € |
| 66 : Charges financières | 162 940,54 € |
| 67 : Charges exceptionnelles | 10 000,00 € |
| TOTAL | 17 169 777,28 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | Budget primitif 2024 |
| 002 : Excéd. antérieur reporté | 3 411 177,09 € |
| 013 : Atténuations de charges | 71 540,00 € |
| 042 : Opérations d'ordre | 193 810,00 € |
| 70 : Produits des services | 983 980,00 € |
| 73 et 731 : Impôts et Taxes | 10 096 464,00 € |
| 74 : Dotations et participations | 1 860 251,21 € |
| 75 : Autres produits de gestion | 534 554,98 € |
| 76 : Produits financiers | 18 000,00 € |
| TOTAL | 17 169 777,28 € |

Envoyé en préfecture le
03/04/2024 Reçu en préfecture le
03/04/2024 Publié le
ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_16-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | Restes à réaliser | Propositions du Maire | Budget primitif total 2024 |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------|
| 001 : Résultat reporté | | 310 259,73 € | 310 259,73 € |
| 040 : Opérations d'ordre | | 193 810,00 € | 193 810,00 € |
| 041 : Opérations patrimoniales | | 285 000,00 € | 285 000,00 € |
| 16 : Emprunts et dettes | | 749 680,00 € | 749 680,00 € |
| 20 : Immo. incorporelles | 12 656,22 € | 361 102,16 € | 373 758,38 € |
| 204 : Subv. d'équip. versés | | 277 587,43 € | 277 587,43 € |
| 21 : Immo. corporelles | 100 031,17 € | 1 306 270,27 € | 1 406 301,44 € |
| 23 : Immo. en cours | 75 512,83 € | 4 937 300,00 € | 5 012 812,83 € |
| TOTAL | 188 200,22 € | 8 421 009,62 € | 8 609 209,81 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | Restes à réaliser | Propositions du Maire | Budget primitif total 2024 |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------------|
| 021 : Vir. de la section fonct. | | 2 770 000,00 € | 2 770 000,00 € |
| 040 : Opérations d'ordre | | 509 870,00 € | 509 870,00 € |
| 041 : Opérations patrimoniales | | 285 000,00 € | 285 000,00 € |
| 10 : Dotations et réserves | | 230 000,00 € | 230 000,00 € |
| 1068 : Excédents de fct capitalisés | | 662 260,00 € | 662 260,00 € |
| 13 : Sub. Invest. reçues | 9 956,81 € | 3 741 523,00 € | 3 751 479,81 € |
| 16 : Emprunts et dettes assimilées | | 400 600 € | 400 600 € |
| TOTAL | 9 956,81 € | 8 599 253,00 € | 8 609 209,81 € |

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

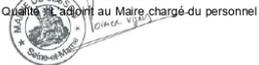
Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire



Envoyé en préfecture le
03/04/2024 Reçu en préfecture le
03/04/2024 Publié le
ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_16-DE

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – FIXATION DES TAUX 2024 POUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée de fixer les taux des taxes concernant les contributions directes.

Ainsi, Monsieur DUVAL propose que les taux pour la fiscalité locale en 2024 soit maintenus sur ceux de 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 et notamment son article 16,

Vu l'article 1639 du Code Général des Impôts,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,

Vu le budget primitif 2024,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024 à l'article 73111

Considérant qu'il convient de fixer pour l'exercice 2024 les taux des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_17-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer les taux de taxes directes locales pour l'année 2024 de la manière suivante :

| TAXES | TAUX 2023 | TAUX 2024 | VARIATION (%) |
|--|-----------|-----------|---------------|
| Taxe d'habitation résidences secondaires | 13,99 % | 13,99 % | Néant |
| Taxe foncière sur propriété bâties | 57,00 % | 57,00 % | Néant |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 41,47 % | 41,47 % | Néant |

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire



| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations, conformément aux crédits inscrits au budget 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les dossiers de demandes transmis par les associations et les sommes inscrites au budget primitif 2023 à l'article 65748,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_18-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

| ASSOCIATIONS | RAPPEL CA 2023 | PROPOSITIONS 2024 |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Cesson Sans Frontière | 1 000,00 € | 3 000,00 € |
| Chœur du Balory Junior | 100,00 € | 100,00 € |
| Chorale Chantevert | 800,00 € | 800,00 € |
| Club de l'Amitié | 6 000,00 € | 6 500,00 € |
| Club Culture et Loisirs du Balory | 150,00 € | 200,00 € |
| TESSA (anciennement DDNA) | 300,00 € | 300,00 € |
| Groupe Abbe Pierre de Sénart | pas de demande | 400,00 € |
| Elan II | 800,00 € | 800,00 € |
| Famille Ecole PEV | 150,00 € | pas de demande |
| FNACA Maroc et Tunisie | 400,00 € | 400,00 € |
| Folles des Bestioles | 300,00 € | pas de demande |
| GDSA 77 | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Ressourcerie Endana | pas de demande | 1000,00 € |
| LIPECLE | 150,00 € | pas de demande |
| Pie Vert Bio 77 | 200,00 € | 200,00 € |
| Restaurants du Cœur | 2 000,00 € | 2500,00 € |
| Secours Populaire | 500,00 € | 500,00 € |
| Paroles de femmes – Relais 77 | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Secours Catholique | 500,00 € | 500,00 € |
| Crèche Parentale Les P'tites Pousses | 35 000,00 € | 35 000,00 € |
| TOTAL | 51 350,00 € | 55 200,00€ |

Ne prends pas part au vote : Mme NALINE

Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Maire
Seine-et-Marne

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYMOMPRES à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée d'attribuer une subvention à la crèche parentale Les P'tites Pousses, conformément aux crédits inscrits au budget 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la demande de subvention présentée par la crèche parentale Les P'tites Pousses et les sommes inscrites au budget primitif 2024 à l'article 65748,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_19-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'attribuer une subvention de 35 000 € à la crèche parentale les P'tites Pousses pour l'année 2024.

**Ne prends pas part au vote : M PIOLLET,
Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 28/03/2024

Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : OLIVIER

CHAPLET

Date de signature : 03/04/2024

Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 27 | Votants : 32 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CESSON/VERT-SAINT-DENIS POUR L'ANNEE 2024

En augmentation, la contribution des villes au Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis est de 2 509 066 € pour 2024 et la répartition au nombre d'habitants s'établit comme suit :

Cesson : 56,14 % soit 1 408 590 €

Vert-Saint-Denis : 43,86 % soit 1 052 230 €

En plus de la participation annuelle, la ville de Cesson participe à une enveloppe supplémentaire pour des travaux de réhabilitation urgents à hauteur de 552 000 € répartis comme suit :

Cesson : 56,14 % : 309 893 €

Vert-Saint-Denis : 43,86 % : 242 107 €

La participation totale de la commune pour l'année 2024 s'élève à 1 718 483 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_20-DE



Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les sommes inscrites au budget primitif 2023 à l'article 65568,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 20/03/2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2024 comme suit :

Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis : 1 718 483 €

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférant aux attributions de subvention du Syndicat Intercommunal.

Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 22 | Votants : 30 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire Adjoint en charge des Finances, expose à l'assemblée que par délibération n° DEL-2021/454 du 14/12/2021, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021/2026 la solidarité financière bénéficiant aux communes membres en créant un nouveau dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire comprenant deux fonds de concours, à savoir, un fonds de concours en fonctionnement doté d'une enveloppe annuelle de 1 million d'€ à répartir entre les communes éligibles sur la période 2021/2026 et un fonds de concours en investissement doté d'une enveloppe de 10 millions d'€ sur la même période.

La ville de CESSON se retrouve ainsi éligible au fonds de concours en investissement à hauteur de 625 679 € sur la période 2021-2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2021/454 en date du 14/12/2021,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 077-217700673-20240403-DEL202403-21-DE

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale »
le 20/03/2024,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter le solde du fonds de concours d'investissement à hauteur de 312 839,50 €,

PRECISE que ce montant sera destiné à financer les dépenses liées aux investissements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DEPENSES | Montant HT |
|--|-------------------|
| Rénovation de voiries (2024-2025) | 300 000 |
| Travaux dans nos bâtiments (2024-2025) | 300 000 |
| Plan numérique (2024-2025) | 60 000 |
| TOTAL DEPENSES | 660 000 |
| RECETTES | Montant HT |
| Droits de tirages 2021-2026 | 312 839,50 |
| TOTAL RECETTES | 312 839,50 |
| RESTE A CHARGE MAIRIE | 347 160,50 |

PRECISE que les dépenses ci-dessus ne font pas l'objet d'une autre demande de subvention auprès d'autres organismes.

PRECISE que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatemments dûment visé par le comptable public.

Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Par délibération du 14/12/2022 la Commune de Cesson a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La Commune a élaboré un programme d'actions.

Le programme d'actions de la Commune se compose de 3 actions :

Opération 1 – AGRANDISSEMENT ET REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL EMILE VICTOR

Opération 2 - AMENAGEMENT DE LA RUE DU GROS CAILLOU

Opération 3 - RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La Commune de Cesson est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La ville de Cesson sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. CHAPLET,

Vu la présentation en commission finances, administration générale et ressources humaines du 20/03/2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_22-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le programme d'actions **proposé par la Commune** :

| Intitulé du projet / des projets | Calendrier prévisionnel | Coût estimé HT | Subvention demandée |
|--|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Nom du projet / des projets | | | |
| AGRANDISSEMENT ET REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL EMILE VICTOR | 2024/2025 | 2 350 637€ | 352 595.55€ |
| AMENAGEMENT DE LA RUE DU GROS CAILLOU | 2026/2028 | 617 179.50€ | 246 871.80€ |
| RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL | 2025 | 605 466€ | 121 093€ |
| TOTAL | | 3 573 282.50 € | 721 560.35 € |

- **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU BOUCLIER DE SECURITE « SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS »

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu l'appel à projet du Département de Seine et Marne dans le cadre du bouclier de sécurité,

Considérant que la commune de Cesson est éligible au bouclier de sécurité « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » allouée par le Département pour l'exercice 2024 ;

Considérant que la municipalité souhaite proposer au financement :

- Equipement en gilets pare balles des agents pour un montant de 440€ pour l'acquisition d'un gilet cofinancé à hauteur de 30% soit un financement prévisionnel de 132€
- Equipement d'une caméra piéton pour un montant de 945€, cofinancé à hauteur de 30%, soit un financement prévisionnel de 283.50€
- Equipement du système de vidéoprotection pour un montant de 41 666€, cofinancé à hauteur de 20% soit un financement prévisionnel de 8 333.20€
- Equipement de casques pour un montant de 2797.06€, cofinancé à hauteur de 30% soit un financement prévisionnel de 839.12€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie
 20/03/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès du Département de Seine et Marne, une subvention au titre du bouclier de
 sécurité 2024 comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

| dépenses | | recettes | | |
|---|------------|-------------------------------|------------|------------------------|
| intitulé | Montant HT | Financeurs | Montant HT | % du cout prévisionnel |
| Acquisition de gilet pare balles | 440€ | Région de seine et marne | 132€ | 30% maximum du coût HT |
| | | Département de seine et marne | 132€ | 30% maximum du coût HT |
| | | FIPD | 250€ | |
| Acquisition d'une caméra piéton | 945€ | Région de seine et marne | 283.50€ | 30% maximum du coût HT |
| | | Département de seine et marne | 283.50€ | 30% maximum du coût HT |
| | | FIPD | 200€ | |
| Acquisition de casques | 2 797.06€ | Département de seine et marne | 839.11€ | 30% maximum du coût HT |
| Implantation de nouvelle caméra dans le secteur de la rue du Gros caillou | 41 666€ | Département de seine et marne | 8333.20€ | 20% maximum du coût HT |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
 Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
 des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
 POIRIER
 Date de signature : 28/03/2024
 Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
 Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
 Date de signature : 03/04/2024
 Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE France AU TITRE DU BOULIER DE SECURITE « SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS »

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commune de Cesson est éligible au bouclier de sécurité « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » allouée par la région Ile de France pour l'exercice 2024 ;

Considérant que la municipalité souhaite proposer au financement :

- Equipement en gilets pare balles des agents pour un montant de 440€ pour l'acquisition d'un gilet cofinancé à hauteur de 30% soit un financement prévisionnel de 132€
- Equipement d'une caméra piéton pour un montant de 945€, cofinancé à hauteur de 30%, soit un financement prévisionnel de 283.50€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie 20/03/2024,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_24-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la région Ile de France, une subvention au titre du bouclier de sécurité 2024, pour l'acquisition de gilet pare balles pour les agents de la police municipale et d'une caméra piéton,

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention,

Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 28/03/2024

Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET

Date de signature : 03/04/2024

Qualité : Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- CANDIDATURE A APPELS A PROJETS « FONDS DE MOBILITE ACTIVE-AMENAGEMENT CYCLABLE »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo, le ministère de la transition écologique a lancé un appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuité cyclables » visant à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires.

Au niveau national, de nombreux itinéraires cyclables font en effet face à des discontinuités (rocades urbaines, voies ferrées, etc ...) qui génèrent un inconfort important dans le parcours des cyclistes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie 20/03/2024,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_25-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

D'AUTORISER le Maire à candidater au 7^e appel à projet « fonds mobilités actives – aménagement cyclable » et à signer tous documents relatifs à la demande de subvention,

Fait et délibéré ce jour, à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : service -TECHNIQUES – MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur REALINI, Maire Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index du BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul

Cette redevance est calculée sur la base du recensement officiel de la population au 1^{er} janvier 2024. Chaque commune perçoit cette indemnité pour l'occupation du domaine public communal par les réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240403-DEL202403_26-DE

Pour Cesson le mode de calcul est le suivant : $PR = (0.381 \times P - 1204)$

- P représentant la population,
- PR le plafond de la redevance,

Ce qui représente pour l'année 2024 :

- $PR = (0.381 \times 11\,250 - 1204)$
- **PR = 3082.25 euros**

Le montant est présenté pour délibération aux membres du conseil municipal dans la limite des plafonds prévus à l'article 233 – 105. Les plafonds de redevances mentionnées évoluent chaque année au 1^{er} janvier.

Ne sont pas pris en compte, les parties du domaine public communal mise à disposition dans les conditions fixées à l'article L. 1321-2

CONSIDERANT le mode de calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

CONSIDERANT l'obligation de fixer la RODP en tenant compte des nouveaux chiffres de population totale issu du dernier recensement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DE FIXER le montant de la redevance due par l'exploitant des réseaux électriques du territoire communal à 3082.25 euros.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYMONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : SERVICE URBANISME ET FONCIER- APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 321-1 à L.321-12,
 Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),
 Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'EPFIF,
 Vu la délibération n°01/2017 du conseil municipal en date du 25 janvier 2017 portant opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et donc du Droit de Prémption Urbain,
 Vu la délibération n°06-2024 du conseil municipal en date du 7 février 2024 approuvant le principe de conclure un avenant 2 à la convention d'intervention foncière tripartite,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur,
 Vu la convention d'intervention foncière tripartite et ses annexes signées le 2 février 2021,
 Vu l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière signé le 25 juin 2021,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Identifiant de la délibération : 077-217700673-20240403-DEL202403-27-DE

Considérant, que l'EPFIF est habilité à procéder pour le compte des communes à des acquisitions foncières et opérations foncières et immobilières de nature visées au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Considérant la nécessité d'approuver un avenant n°2 à la convention d'intervention foncière du 2 février 2021 modifié par l'avenant n°1 du 25 juin 2021 aux fins d'étendre le périmètre de veille foncière pour y intégrer le site identifié du « centre commercial de Cesson-la-Forêt » incluant la parcelle cadastrée AC numéro 8 tel que figuré en annexe 3 ci-jointe, prolonger la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2029 ainsi que d'actualiser les engagements communs quant à la qualité environnementale des opérations.

Considérant que le projet partagé avec l'EPFIF et l'EPA de Sénart d'avenant modifié et ses annexes actualisées figurant en annexes à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de M BELHOMME,
Vu la présentation en Commission urbanisme le 12 mars 2024,
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Foncier Public d'Ile-de-France, l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart et la commune de Cesson modifiée et ses annexes actualisées.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer et exécuter la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart et les actes en découlant.

Article 3 : AUTORISE le Maire à déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier en vue de précéder aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention modifiée susvisée.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER
Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel


Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Maire


Olivier CHAPLET

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal | | | |
| Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYMONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : Service Urbanisme et Foncier-CONCERTATION PREALABLE FACULTATIVE- CONFIRMATION ET MODALITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2, L.300-2 R.300-1 et R.300-2,
 Vu la délibération n°29/2017 du conseil municipal en date du 22 mars 2017 portant instauration d'une concertation préalable facultative dans les périmètres d'études,
 Vu la délibération n°06-2024 du conseil municipal en date du 7 février 2024 approuvant le principe de conclure un avenant 2,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur,
 Vu la convention d'intervention foncière tripartite conclue le 2 février 2021 et ses avenants signé le 25 juin 2021 et à régulariser,

Après avoir entendu l'exposé de M BELHOMME,

Considérant la volonté continue de concerter et susciter la participation de l'ensemble des acteurs dans le cadre de l'aménagement urbain de la ville,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_28-DE

Considérant la nécessité d'adapter le dispositif de concertation préalable
22 mars 2017 pour toute création de 5 logements individuels et/o
foncière au contexte réglementaire local;

Considérant l'intérêt d'étendre le dispositif à la création de surfaces destinés aux activités commerciales
et industrielles hors zones d'activités économiques,

Vu la présentation en Commission Urbanisme du 12 mars 2024
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'instauration renouvelée de la concertation préalable facultative pour toute création
de 5 logements et plus ainsi que de 200 m² de locaux d'activités commerciales ou industrielles hors zones
d'activités économiques sur une unité foncière située dans les périmètres des neuf orientations
d'aménagement et de programmation contenues dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Article 2 : Définit les modalités de concertation suivantes :

- Parution d'une annonce de mise à concertation préalable du projet du promoteur, affichage d'un
panneau de concertation visible à proximité immédiate de l'unité foncière du projet et
communication dans une parution municipale et sur le site internet,
- Tenue d'une réunion publique de présentation du projet du promoteur,
- Mise en ligne du dossier technique du projet du promoteur sur le site internet de la Ville de Cesson
- Réception des remarques et propositions par voie électronique à l'adresse dédiée suivante :
concertationprealable@ville-cesson.fr,
- Mise à disposition du dossier technique du projet du promoteur en mairie avec cahier
d'observations en libre accès aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public.

Article 3 : Dit qu'il sera procédé aux mesures de publicité de cette délibération.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER



Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYMOMPRESZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après avoir entendu l'exposé de Charlyne PECULIER, adjointe au maire déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.141-5-3,
Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables dite loi APER et notamment son article 15,
Vu le Plan Local Développement Durable approuvé le 2 février 2022,
Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
Vu la délibération du conseil municipal n°90-2023 du 13 décembre 2023 fixant les modalités de concertation relatives à la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZA Enr),

Vu l'avis de la commission Développement durable du 5 mars 2024,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240403-DEL202403_29-DE

Considérant la concertation publique réalisée du 15 décembre 2023 au 6 janvier 2024 aux modalités définies dans la délibération susvisée a permis à la population de pouvoir s'exprimer,
Considérant le bilan de la concertation ci-joint annexé à la délibération,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'identifier les zones favorables aux énergies renouvelables conformément à l'article L.141-5-3 en vue de planifier et faciliter la mise en œuvre du développement de tels projets,

Considérant la volonté communale en matière de développement durable et plus particulièrement en matière de production d'énergie sur le territoire,

Considérant l'intérêt que représente les réseaux de chaleur, la géothermie et le solaire,

Après avoir énoncé le bilan de concertation

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables pour les différents types suivants : réseaux de chaleur, solaire (en toiture et sur parking) et géothermie et telles que délimitées sur les cartes ci-jointes annexées.

Est précisé qu'aucune zone d'accélération n'a été définie pour la production des énergies renouvelables suivantes : méthanisation, éolienne, hydraulique.

Article 2 : VALIDE et SOUMET pour arrêter la saisie de ces zones d'accélération du territoire communal dans le portail cartographique des énergies renouvelables au référent préfectoral de Seine-et-Marne

Article 3 : DIT que ces zones seront notifiées au Préfet sous forme papier, au sous-préfet, référent préfectoral, sous forme cartographique via le portail cartographique ainsi que transmises au Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Le Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : service urbanisme- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BD numéro 356

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Plan Local de Développement Durable approuvé le 2 février 2022,
Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
Vu les échanges intervenus avec la société COGEDIM, propriétaire,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 12 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M BELHOMME,
Considérant l'intérêt d'aménager des cheminements doux à l'échelle communal en faveur du développement des déplacements non motorisés,

Considérant la parcelle cadastrée BD numéro 356, détachée de la résidence dénommée « LE CLOS BOISE » sise 18 bis rue Janisset Soeber, destinée à l'aménagement d'une portion de la piste cyclable permettant de relier à terme la rue Janisset Soeber à l'avenue Charles Monier,

Considérant l'accord trouvé pour la remise en état de la portion à usage de piste cyclable moyennant l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_30-DE



Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section BD numéro 356 d'une contenance de 244 m² appartenant à la société COGEDIM à la société MDH Promotion, à l'euro symbolique.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents permettant cette acquisition ;

Article 3 : DIT que les charges en résultant seront imputées au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait et délibéré ce jour à l'Unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 28/03/2024

Qualité : l'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison de la réorganisation du service Informatique/Finances, il convient de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des finances,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 077-217700673-20240403-DEL202403_31-DE



Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et
20/03/2024,

Considérant les besoins du service Informatique/Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des Finances, à raison de 0 heure à 20 heures maximum par mois (en fonction des besoins), pour la période du 1^{er} Mai 2024 au 31 Décembre 2024,

FIXE l'indemnité accessoire sur la base d'un taux horaire égal à 50 euros nets (après prélèvement à la source),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER
CHAPLET
Date de signature : 03/04/2024
Qualité : Maire

| | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de conseillers | En exercice : 33 | Présents : 26 | Votants : 31 |
| Date de la convocation : 13/03/2024 | | | |
| Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/03/2024 | | | |
| Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, CHEVALLIER Jean-Marie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS FLEURY Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno | | | |
| Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme GRYPONPREZ à Mme NALINE Mme COGET à M BELHOMME M DEVAUX à M REALINI | | | |
| Membre excusée : Mme DUCRET, M DUVAL | | | |
| M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance | | | |

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Éducation, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps non complet, pour la période du 9 Mai 2024 au 31 Août 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 077-217700673-20240403-DEL202403_32-DE



Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 20/03/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps non complet, pour un total de 500 heures, pour la période du 9 Mai 2024 au 31 Août 2024,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date électronique : 28/03/2024

Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET